

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
22/10/20	22/10/20	2020-10228
	1. Intitulé du projet	
Premier boisement de peupliers de 4.31	10 ha	
2 Identification	du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	nátkiennske(e)
	au (ou des) maiire(s) a ouvrage ou au (ou des)	pelillorindire(s)
2.1 Personne physique Nom DA COSTA	Prénom Pascal	AND REAL PROPERTY.
2.2 Personne morale	TIGHON TO SEE	TO A REAL PROPERTY OF THE PARTY OF THE
Dénomination ou raison sociale		- 121 - Francisco (SAN) - Carlot Carl
Nom, prénom et qualité de la personne	7 7	
habilitée à représenter la personne morale	e l	
RCS / SIRET	Forme juridique	
Joig	nez à votre demande l'annexe obligatoire	n°1
2 Catégorio(s) applicable(s) du tab	eau des seuils et critères annexé à l'article R. 1:	22.2 du codo do l'anvironnement et
3. Calegorie(s) applicable(s) as lab	dimensionnement correspondant du projet	22-2 du code de l'environnement el
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard de	
51° c)	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'a - Premier boisement d'une superficie totale de	
31 ()	hectares.	plus de 0.5 flectare et illienedre à 25
No.	4. Caractéristiques générales du projet	
	nulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du	u formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éve Absence de travaux de démolition.	entuels travaux de demolition	
Absence de travado de demontion.		
Premier boisement en peupliers sur des	parcelles agricoles actuellement en jachère	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.



- Valorisation de parcelle.
- Diversification des revenus du propriétaire.
- Production de bois de peuplier de qualité apte à approvisionner les industries locales.
- Captage de carbone

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Absence de travaux préparatoires du sol
- Densité préconisée de 200 tiges à l'hectare, soit des écartements entre les plants de 7 m X 7 m.
- Conservation d'une distance minimale de 5 mètres entre le premier rang et le bord de la parcelle.
- Installation de variétés de peuplier inscrites sur la la liste des « clones de peuplier éligibles aux aides de l'État pour la culture en futaie »
- Préservation des haies en bordure de parcelle.
- Ouverture des trous de plantation à une profondeur de 1 mètre minimum ; plantation à la tarière.
- Plants à protéger des chevreuils avec la pose de gaine plastique individuelle de 120 cm de hauteur. Dépose et récupération des protections à l'âge de 5 / 6 ans.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Entretien des interlignes : broyage durant les six à huit premières années 1 passage minimum par an.
- Entretien des arbres : Taille de formation et élagage des peupliers jusqu'à une hauteur finale de 7 mètres (4 à 5 passages au total) jusqu'à un âge maximal de 8 ans.
- Âge d'exploitabilité des arbres de 18/20 ans.

La décision de l'autorité environner	strative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou nentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'au	
Aucune		
	projet et superficie globale de l'opération - préd	
Le projet de boisement s'étend sur 4.3	deurs caractéristiques	4.3110 ha
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long.	46°24'07"9N Lat.00°25'17" W
Commune: Echiré Section: B Numéro cadastral: 309 Commune: Echiré Section: ZO Numéro cadastral: 1		o Lat. o "" Lat. o ""
4.7 S'aalt-il d'une modification/exten	projet et	ant? Oui Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Non	iver les données environnementales par region utiles pour remplir le formulaire. Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	×	
En zone de montagne ?	X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	\boxtimes	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans un site inscrit ?		\boxtimes	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		×	

.1 Le projet euillez com	envisagé est-il <u>suscep</u> pléter le tableau suivo	tible d	'avoir I	es Incidences notables suivantes ?
	ices potentielles	Oul	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
essources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
and the second	Est-II excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-Il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-Il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard		X	

	Est-il susceptible d'avoir des încidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	×	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milleu ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	X	
approuvés	ences du projet identi ; ? Non X Si oui, décriv		sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
	nces du projet identifi Non X Si oui, décri		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
		y to	

Au	Pescription, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets gatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre e annexe traitant de ces éléments): 7. Auto-évaluation (facultatif) regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. n, les parcelles ne se situent dans une zone à enjeu	
8.	8. Annexes I Annexes obligatoires	
	Objet	1
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - X non publié ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;]
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;]
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

	Objet
	9. Engagement et signature
	renseignements ci-dessus X
e certifie sur l'honneur l'exactitude des	
Fait à Echiré	le, 15/10/2020
Fait à Echiré	
Fait à Echiré Repul DA COSTA Signature	

